

Aide-mémoire

Nos produits d'épargne en un clin d'œil



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

Coopérer pour créer l'avenir



Type de produit

Fonctionnement

Clientèle cible

Fonds de placement garanti

Contrat offrant le choix parmi trois Garanties qui protègent le capital à l'échéance et au décès.
La Garantie sélectionnée ne peut être remplacée par la suite.

- Helios2 – 75/75 : désireuse d'obtenir les protections d'un FPG à coût raisonnable ou chef d'entreprise
- Helios2 – 75/100 i : soucieuse de protéger son patrimoine contre la volatilité et l'inflation
- Helios2 – 75/100 GRV : préoccupée par le risque de longévité ou ne bénéficiant pas d'un régime de pension agréé (RPA)



Placement à terme lié aux marchés

Placement dont le rendement est lié à celui d'un panier de titres d'un secteur ciblé.
Appréciation minimale garantie (pouvant correspondre à zéro); appréciation maximale¹

- Préoccupée par les replis des marchés
- Peu familière avec les marchés boursiers
- Cherchant un instrument d'épargne pour réaliser un projet à moyen terme

Placement à intérêt quotidien

Placements à intérêt garanti

Placements à terme rachetable et non rachetable : taux d'intérêt fixe et garanti pour la durée du placement

Placement à intérêt quotidien : le taux d'intérêt peut varier tous les jours en fonction des marchés.

- Ayant des projets à court ou moyen terme dont elles connaissent l'échéance
- Indécises quant au choix définitif de leur placement

Placement à terme rachetable

Placement à terme non rachetable

Compte Transition DSF

Placement à intérêt garanti

Intérêt versé quotidiennement

- Bénéficiaires récents de prestations d'assurance vie ou maladie grave
- Désirant investir à court terme en vue d'investir dans un autre produit de Desjardins Assurances

Rentes

- Rente viagère
- Rente certaine
- Rente viagère adaptée (à risque taré)
- Rente d'artiste (Québec seulement)

Offre un revenu périodique garanti dont le montant est établi selon :

- dates de la réception des fonds et du premier versement;
- options choisies;
- sexe et âge du rentier (et de son conjoint s'il y a lieu);
- taux d'intérêt en vigueur.

- Cherchant le meilleur revenu garanti
- Préoccupées par le risque de longévité (viagère)
- Ne bénéficiant pas d'un RPA (viagère)
- Désirant minimiser la gestion financière d'une partie de leur épargne

Principaux avantages	Garanties	Options	Échéance du Contrat
<ul style="list-style-type: none"> • Protection des Dépôts contre les baisses des marchés • Protection du Capital-décès contre l'inflation en vertu d'Helios2 – 75/100 i • Versement d'un revenu de retraite à vie en vertu d'Helios2 – 75/100 GRV • Choix diversifié de fonds de placement et de Solutions d'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Helios2 – 75/75 : 75 % des Dépôts à l'échéance et au décès • Helios2 – 75/100 i : 75 % des Dépôts à l'échéance et 100 % des Dépôts au décès, rajusté chaque année jusqu'à 75 ans en fonction de l'inflation. • Helios2 – 75/100 GRV : 75 % des Dépôts à l'échéance et 100 % des Dépôts au décès. Versement d'un revenu de retraite à vie⁴. 		105 ans ⁵
<ul style="list-style-type: none"> • Capital garanti à l'échéance et au décès • Potentiel de rendement supérieur à celui des placements à terme à taux fixe • Aucuns frais de gestion 	<p>À l'échéance : (appréciation minimale garantie et rendement lié à celui du panier de titres, jusqu'à concurrence d'un taux maximum.</p> <p>Au décès : 100 % du Dépôt initial</p> <p>Consultez Webi pour les caractéristiques de la campagne en cours.</p>	<p>Secteur du panier de titres au choix selon la campagne en cours</p> <p>D'autres caractéristiques peuvent également comporter des choix selon la campagne en cours.</p>	Terme de 3 ans ou 5 ans
<ul style="list-style-type: none"> • Grand choix de termes • Service d'accès à l'argent dans la même journée³ 	<p>Capital et rendement garantis à la date d'échéance du dépôt</p> <p>Au décès : 100 % de la Valeur accumulée</p> <p>Consultez l'Hebdo-Placement sur Webi pour les taux en vigueur.</p>		<p>Termes disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • quotidien • de 3 mois à 20 ans <p>Placement à terme non rachetable : 1 à 9 ans</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Permet aux Dépôts de fructifier le temps d'effectuer une planification financière complète. 	<p>100 % de la Valeur accumulée</p> <p>Consultez l'Hebdo-Placement sur Webi pour les taux en vigueur.</p>		Terme disponible : quotidien
<ul style="list-style-type: none"> • Revenu périodique optimal, stable et garanti • Ne nécessitent aucune gestion. • Choix de types de rentes et d'options selon les besoins 	<p>Du vivant</p> <p>Rente viagère et adaptée : versements garantis à vie</p> <p>Rente certaine et rente d'artiste : versements garantis pour la période choisie</p> <p>Au décès</p> <p>Poursuite des versements jusqu'à la fin de la période garantie, s'il y a lieu</p> <p>Application des options de réversibilité ou de remboursement au comptant de la rente viagère lorsqu'elles ont été choisies.</p>	<p>Rente viagère</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réversibilité • Période garantie • Indexation (1 à 4 %) • Remboursement au comptant <p>Rente certaine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indexation (1 à 4 %) 	Selon le type de rente choisie

Rachat ou retraits	Dépôts	Régimes d'épargne admissibles	Pour tous nos produits
<p>Montant des garanties à l'échéance et au décès réduit proportionnellement au pourcentage de la valeur au marché totale des Parts rachetées</p>	<p>Les conditions varient selon la Garantie et la Série sélectionnées⁷.</p>	<p>Tous, y compris le CELI</p>	
<p>En tout temps : Rajustement selon la valeur marchande. La Valeur de rachat ne peut être supérieure au Dépôt initial.</p>	<p>Jusqu'à 95 ans À partir de 500 \$</p>	<p>Tous, y compris le CELI</p>	<p>Planification successorale simplifiée grâce à la désignation de Bénéficiaire</p>
<p>Placement à intérêt quotidien : encaissable en tout temps Placement à terme rachetable : rachetable en tout temps, pouvant faire l'objet d'un rajustement de la valeur marchande (dans un FERR ou un FRV, rachat jusqu'à concurrence de 20 % du Contrat chaque année sans rajustement de la valeur marchande). Placement à terme non rachetable : non rachetable</p>	<p>Jusqu'à 95 ans À partir de 500 \$</p>	<p>Placement à intérêt quotidien et placement à terme rachetable : Contrats enregistrés et non enregistrés Placement à terme non rachetable : Contrats REER/CRI et non enregistrés</p>	<p>Versement du Capital-décès au(x) Bénéficiaire(s) en 5 jours ouvrables⁸ Protection contre les créanciers lorsqu'un Bénéficiaire « privilégié » (époux, ascendant ou descendant) ou irrévocable est nommé⁹.</p>
	<p>Jusqu'à 95 ans À partir de 25 000 \$</p>	<p>Non enregistré seulement</p>	<p>Admissibles au crédit d'impôt fédéral pour revenu de pension¹⁰ (à l'exception du contrat Helios2)</p>
<p>Rente certaine ou viagère assortie d'une période garantie en vigueur</p> <ul style="list-style-type: none"> AVEC PREUVES DE BONNE SANTÉ : valeur actualisée des versements restants de la période garantie + (rente viagère seulement) montant applicable aux années subséquentes⁶ SANS PREUVE DE BONNE SANTÉ : valeur actualisée des versements restants de la période garantie en fonction du taux d'intérêt en vigueur au moment de la demande de rachat <p>Rente viagère avec période garantie échuë ou sans période garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> AVEC PREUVES DE BONNE SANTÉ SEULEMENT : montant applicable aux années subséquentes⁶. <p>Rente adaptée : rachetable pendant la période garantie après la 1^{re} année</p>	<p>Jusqu'à 95 ans 5 000 \$</p>	<p>À partir de sommes non enregistrées ou enregistrées (immobilisées ou non)</p>	<p>Protection d'Assurés</p>

Offrez à vos clients les garanties dont ils ont besoin

Offrez les produits d'épargne de Desjardins Assurances

- ¹ Pour obtenir des renseignements détaillés sur Garantie Avantage, veuillez vous référer au Contrat Placements à terme et au tableau des caractéristiques de la campagne en cours.
- ² Veuillez consulter la section « Rachats ou retraits » de ce tableau pour plus de détails.
- ³ Sous certaines conditions. Consultez Webi pour les détails.
- ⁴ Veuillez vous référer au document Contrat et notice explicative pour plus de détails sur les Garanties du contrat Helios2.
- ⁵ Veuillez vous référer au document Contrat et notice explicative pour plus d'information à ce sujet.
- ⁶ Établi selon les méthodes de calcul de Desjardins Assurances.
- ⁷ Veuillez vous référer au document Contrat et notice explicative pour les exigences relatives aux Dépôts.
- ⁸ Des conditions s'appliquent, y compris la réception des documents pertinents, comme l'acte de décès.
- ⁹ Au Québec : la relation doit être entre le Titulaire du Contrat et les personnes indiquées dans ce tableau. Ascendants au Québec : parents et grands-parents. Descendants : enfants et petits-enfants. Ailleurs au Canada, la relation doit être entre le Rentier du Contrat et les personnes indiquées dans ce tableau. Les ascendants n'incluent pas les grands-parents.
- ¹⁰ Lorsque le Rentier rencontre les critères d'admissibilité de ce crédit.

Nous avons pris toutes les précautions pour nous assurer que les données et renseignements contenus dans la présente communication étaient justes au moment de les publier. Cependant, Desjardins Assurances ne peut garantir qu'ils sont exacts ou complets ou qu'ils sont à jour en tout temps et se dégage de toute responsabilité en cas de perte résultant de la reproduction ou de l'utilisation non autorisée de cette information. Les renseignements contenus dans le présent document sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. En cas de disparité entre les renseignements consignés dans le présent document et ceux consignés aux contrats respectifs des produits dont il est fait mention, l'information consignée à ces derniers contrats prévaut.

Veuillez vous référer au glossaire du document Helios2 – Contrat et notice explicative et aux définitions du Contrat Placements à terme pour obtenir la définition des termes écrits en majuscules dans le présent document.

Choisir Desjardins...

c'est choisir le Mouvement des caisses Desjardins, le plus important groupe financier coopératif au Canada, dont la **solidité financière est reconnue** par les agences de notation qui lui attribuent des cotes comparables, sinon supérieures, à celles des cinq grandes banques canadiennes et des autres compagnies d'assurances :

- Standard and Poor's A+
- Moody's Aa2
- Dominion Bond Rating Service AA
- Fitch AA-

desjardinsassurancevie.com

 **Desjardins**
Assurances
VIE • SANTÉ • RETRAITE

Coopérer pour créer l'avenir

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

MC MD Marques de commerce, propriété de Desjardins Sécurité financière

Ce document est imprimé sur du papier Cascades Rolland Enviro100.

